

Réponses de Guy Croupy, tête de liste « Nantes à gauche toute, place au peuple ! »
<http://www.nantes-agauchetoute.fr/>

JARDIN pour Nantes Demain

Nous voulons une ville humaine d'abord, et l'homme ne pouvant vivre hors de la nature, nous voulons une ville où la nature végétale, animale soit présente.

La végétalisation de la ville est nécessairement incluse dans le projet global d'urbanisme de la liste « à gauche toute place au peuple » qui fait de l'écosocialisme un point essentiel de son programme. A ce titre, nous rappelons déjà notre opposition sans ambiguïté ni concession au projet de Nantes Dame des Landes contrairement à toutes les autres listes. . La présence de la nature en Ville est une nécessité écologique par sa contribution à la dépollution et à la biodiversité, une nécessité éducative, que nous situons clairement dans le cadre de l'éducation populaire en laissant une large place aux associations, une contribution sociale et économique quand il s'agit de développer les jardins collectifs. Nous ne nous arrêterons pas à une végétalisation de la ville qui fait de la végétation un simple décor urbain, nous utiliserons la végétalisation dans sa fonction écologique, culturelle et sociale. « Cultivons notre jardin » a écrit Montaigne, nous trouvons là une occasion de respecter cette maxime au sens propre et figuré.

Le Jardin à l'école.

Les jardins à l'école, que des personnels éducatifs ont déjà créés de leur propre initiative, dans les enceintes des écoles maternelles et primaires sont évidemment à développer. Pour que les enfants, mais aussi les parents, découvrent la nature, et la complexité de sa mise en valeur respectueuse, ces jardins sont des champs d'expériences irremplaçables. Dans le cadre éducatif, le jardin offre une école de la nature mais, aussi, la nature devient une école. Dans le temps périscolaire, ces jardins doivent être l'occasion d'une ouverture aux parents jardiniers et aux associations de jardiniers du quartier, quand elles existent. C'est une occasion utile à la création de lien social autour de l'école. Le concours des services des espaces verts de la Ville, remarquables à Nantes, sera assuré aux écoles pour les aider à mettre en œuvre leurs projets dans ce domaine. La conception des nouvelles écoles intégrera les espaces nécessaires à cette activité et dans l'impossibilité un lot sera réservé dans les jardins collectifs proches. L'utilisation de parcelles dans des jardins publics pourra aussi être envisagé, un jardin scolaire à une esthétique que peuvent avoir certaines œuvres d'art contemporain.

Les Hôpitaux.

Tout d'abord, le transfert de l'Hôpital Nord en centre ville, dans l'île de Nantes pose problème. Il est évident que l'Hôpital Nord est aujourd'hui dans un cadre naturel, qu'on peut encore mieux valoriser. Son transfert au centre ville rend, d'une part, quasiment impossible un tel environnement naturel et, d'autre part, rend aussi impossible la création en cœur de ville d'un espace vert d'une dimension significative au bord de Loire. Nous rappelons que nous demandons explicitement dans notre programme un moratoire et un réexamen global de l'aménagement de la pointe Ouest de L'île de Nantes et du bas Chantenay. La question de l'environnement naturel du CHU sera posée dans ce contexte ainsi que le développement d'espaces naturels au bas de Chantenay, riche de possibilités variées, compte tenu de la géographie du lieu.

Les jardins Collectifs

Le maintien et la création de jardins collectifs ont pour nous de nombreux avantages qui justifient leur extension : ils sont créateurs de lien social, ils contribuent à l'apprentissage et au respect de la nature, ils apportent un soutien financier non négligeable aux familles modestes, ils mettent à disposition des produits de qualités qui déconsidèrent les productions standardisées de la grande distribution. Ces avantages justifient que, dans tous projets, en particulier quand il s'agit de ZAC, une réserve d'espace soit prévue pour des jardins collectifs (Cf. ZAC Mellinet...). Cette réserve d'espace ne peut se concevoir sans une faible occupation du sol par le bâti, et donc, si l'on veut aussi limiter l'extension urbaine, il faut trouver un équilibre en utilisant une verticalisation mesurée de l'habitat.

L'imperméabilisation des sols

Notre engagement intransigeant dans la lutte contre le transfert à Notre Dame des Landes de l'aéroport de Nantes Atlantique, s'appuie en partie sur l'aberration qui conduit à imperméabiliser des centaines d'hectares sur un bassin versant sensible. Nous tenons d'abord à rappeler ce point primordial dans la conception que nous avons de l'écologie.

L'imperméabilisation des sols est une question importante que les crues hivernales ont mise au premier plan. Une première étape simple à mettre en œuvre est de stopper, puis dans un deuxième temps de reconsidérer, les aménagements granitiques de Nantes. Ces espaces minéraux stériles qui couvrent les cours des anciens bras de la Loire ou de l'Erdre (50 otages, autour de l'île Feydeau, place Graslin) ont été conçus par des architectes/urbanistes tenants d'une esthétique dépassée, où la nature n'a de place que sous forme de potiches et où quelques arbres sont prisonniers de leur mètre carré de terre. Pour nous, le végétal n'est pas un décor urbain, c'est un besoin vital. Une autre vision de l'aménagement de la ville doit donc prévaloir, où la nature, en liberté, prend non pas la place que lui concède le béton lui concède, mais au contraire domine. Ainsi de plus grandes surfaces seront rendues perméables et rendues à une vie végétale et animale moins domestiquée. D'une façon simple, la rénovation des parkings de délaissement se fera en restaurant la perméabilité des sols.

La production maraîchère vivrière.

Notre programme est le seul à refuser, s'il est encore nécessaire de le rappeler, explicitement et sans aucune ambiguïté le transfert de l'aéroport à Notre Dame des Landes. Ce point démontre notre engagement à maintenir et développer une agriculture paysanne de proximité. Notre refus de l'étalement urbain va dans le même sens. Une politique foncière volontariste en zone non urbanisée dans le périmètre de Nantes Métropole permet de maintenir et d'aider à l'installation de cultures maraîchères sous réserve d'engagement à cultiver selon des méthodes respectueuses de l'environnement (culture bio) et créatrices d'emploi. Cette politique foncière vigoureuse doit être traduite dans les plans d'urbanismes et l'agence foncière, que nous souhaitons créer pourra se porter acquéreur, si besoin, pour limiter l'extension d'un maraîchage irresponsable écologiquement. Nous refusons un maraîchage intensif polluant ou employeur irrespectueux des salariés. Le soutien à une agriculture ou maraîchage de proximité et respectueuse de l'environnement, ne peut être efficace que si la distribution en est facilitée pour s'implanter face à la grande distribution. Aussi, la vente de ces produits locaux sera aidée par la mise à disposition, des associations de producteurs, d'emplacements sur les marchés de Nantes Métropole ou de locaux (ex : Aide aux AMAP, ferme de la Rangeonnière...).